

**Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire**  
**Suisse romande : année scolaire 2016-2017**  
**Degré secondaire I (cycle 3) : 11<sup>e</sup> année**

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
<b>11<sup>e</sup></b>				
<b>Berne</b>	-	-	-	-
<b>Fribourg</b>	Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le Latin en prégyrnasiale.	Epreuves cantonales de diplôme en fin de scolarité obligatoire. Préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes: PG (prégyrnasiale) – G (générale) – EB (exigences de base). Une consultation est organisée auprès des enseignant-e-s de chaque discipline.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 11 <sup>e</sup> . Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	En plus du bulletin scolaire annuel, l'élève reçoit un diplôme de fin de scolarité obligatoire.
<b>Genève</b>	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Biologie Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Epreuves de français et de mathématiques en deux parties. La première partie (tronc commun) est passée par tous les élèves. Les résultats sont, parmi d'autres éléments, pris en considération dans les examens pour l'entrée en apprentissage des élèves concerné-e-s.	Uniformisées (consignes de passation, matériel autorisé).  Durée: en général 2 périodes.  Toutes les épreuves sont regroupées sur une semaine au mois de février.	Résultats individuels: aux élèves et aux parents (signature). Résultats collectifs (classe-s, collège-s, ensemble de la population concernée): accès définis selon fonctions (enseignant-e-s, président-e-s de groupes de discipline, directeur-trice-s de collèges, direction générale). Pour le français et les mathématiques: diffusion aux écoles et associations professionnelles qui engagent des apprenti-e-s.
<b>Jura</b>	-	-	-	-
<b>Neuchâtel</b>	-	-	-	-
<b>Valais</b>	Français Mathématiques Allemand Sciences	Épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.	Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.	Moyennes par établissement et cantonales des épreuves transmises aux directions et aux enseignant-e-s.
<b>Vaud</b>	Pas d'épreuve cantonale de référence (ECR) mais un examen de certificat de fin d'études secondaires. Français Mathématiques Allemand Anglais Options de compétences orientées métiers (voie générale) ou Option spécifique (voie prégyrnasiale et certain-e-s élèves de voie générale)	Les épreuves d'examen sont rédigées par les établissements scolaires. Des épreuves de compréhension de l'oral en langues étrangères sont mises à disposition par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Fin d'année scolaire, selon organisation propre aux établissements scolaires.	Les notes obtenues aux épreuves d'examen figurent dans le livret scolaire de l'élève. La note de chaque examen vaut pour un tiers de la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).